



RAPPORT D'ACTIVITE ET PERSPECTIVES

Année 2020

CPOM 2020-2022

Apta 78
3 rue de Verdun • 78590 Noisy-Le-Roi

www.apta-idf78.org

1. Fonctionnement	4
1.1. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	4
1.1.1. Objectifs.....	4
1.1.2. Indicateurs	5
1.2. Gouvernance.....	5
1.2.1. Assemblée Générale.....	5
1.2.2. Bureau	6
1.2.3. Conseil d'Administration	6
1.3. Ressources humaines	7
1.3.1. Recrutement	7
1.3.2. Formations	7
1.3.3. Renfort crise sanitaire covid-19	7
1.4. Communication et outils	8
2. Déploiement d'outils numériques.....	9
2.1. Terr-eSanté E.Parcours Nord	9
2.1.1. Constantes Terr-eSanté et déploiement.....	9
2.1.2. eCovid l'outil numérique de la crise sanitaire de la Covid 19.....	10
2.2. Domicile 3.0 un projet numérique en santé	11
2.3. Numéro unique (GIP NUR)	12
2.4. Télémedecine	12
3. Implémentation de nouvelles organisations territoriales.....	14
3.1. Coordination et accompagnement des CPTS	14
3.2. Articulation des parcours sanitaires et médicaux sociaux	17
3.2.1. Site pilote Service d'Accès aux Soins.....	19
3.2.2. Projet article 51.....	19
4. Gestion de la crise sanitaire Covid-19	21
4.1. Première vague (mars-août 2020)	21
4.1.1. Répondre à l'Urgence de la crise sanitaire	21
4.1.2. Organiser les parcours.....	22
4.1.3. Préparer le déconfinement	23
4.1.4. Accompagner le déconfinement	24
4.2. Deuxième vague (septembre – décembre 2020)	24
4.2.1. Former les professionnels de santé au dépistage	24
4.2.2. Accompagner l'ouverture des centres de dépistage	25

4.2.3.	Organiser la prise en charge ambulatoire des patients Covid et favoriser une coordination ville-hôpital.....	26
4.2.4.	Préparer la campagne de vaccination	27

5. Perspectives pour l'année 2021 28

5.1.	Organisation et équipes	28
5.1.1.	Organigramme	28
5.1.2.	Organe de gouvernance.....	29
5.1.3.	Organe de direction	29
5.1.4.	Equipe administrative.....	29
5.1.5.	Equipe projets	30
5.2.	Pôles d'activités	30
5.2.1.	Pôles transversaux.....	30
5.2.2.	Pôles thématiques.....	31

6. Annexes 36

6.1.	Synthèse des réunions	36
6.2.	Membres du Conseil d'Administration	42
6.2.1.	Les membres invités	42
6.2.2.	Les membres de droit.....	42
6.2.3.	Les membres nommés	42
6.2.4.	Les membres élus.....	42
6.3.	Accompagnement des CPTS	44

1. FONCTIONNEMENT

L'APTA 78 entamait sa 2^{ème} année de fonctionnement ce qui a nécessité la mise en place de procédures et outils internes permettant le passage de la phase de préfiguration à celle de fonctionnement en routine de la structure.

1.1. CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le CPOM 2020-2022 signé en mai 2020 a pour objet la poursuite et le développement, en coordination avec l'ARS siège, la DD ARS 78 et la CPAM des Yvelines, des actions organisationnelles et numériques visant à réunir les acteurs de la santé du département autour d'un projet construit en commun pour la prise en charge des parcours de soins des patients qui le nécessitent.

1.1.1. OBJECTIFS

Le CPOM poursuit les objectifs suivants :

- Animer le déploiement d'e-Parcours sur le département avec la plateforme Terr-eSanté et sa version mobile en lien avec le GCS Sesan ;
- Contribuer à l'alimentation du répertoire opérationnel permettant l'activité du GIP NUR et participer à la communication autour de ce service auprès des professionnels visés ;
- Participer à une communication renforcée autour de l'intérêt des cercles de soins, dans le respect du rôle du médecin traitant, auprès des professionnels de santé ;
- Apporter un appui méthodologique et logistique à la mise en place et au déploiement des CPTS départementales qui devront adhérer à l'APTA 78 dans un esprit d'accompagnement et d'échange et aux projets innovants entrant dans le cadre de l'article 51 ;
- Mettre en place une gouvernance pluriprofessionnelle associant les partenaires départementaux.

Un budget annuel de 400 000 euros est alloué à l'Association.

1.1.2. INDICATEURS

Les indicateurs du CPOM sont organisés autour de 3 axes.

Tableau 1 : Indicateurs du CPOM

<p>Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les échanges entre professionnels• Favoriser l'émergence de projets interprofessionnels• Recenser les initiatives organisationnelles et numériques du territoire et les diffuser aux acteurs de la santé du territoire• Conforter les échanges avec les institutionnels• Mettre en place une gouvernance pluriprofessionnelle associant les partenaires départementaux
<p>Promouvoir les outils de coordination dans le cadre des dispositifs e.Parcours et Ma Santé 2020</p>	<ul style="list-style-type: none">• Animer le déploiement d'e-Parcours sur le département avec la plateforme Terr-eSanté et sa version mobile en lien avec le GCS Sesan• Déployer le numéro unique et contribuer à l'alimentation du répertoire opérationnel des ressources
<p>Accompagner le déploiement de nouvelles organisations</p>	<ul style="list-style-type: none">• Apporter un appui méthodologique et logistique à la mise en place et au déploiement des CPTS départementales qui devront adhérer à l'APTA 78 dans un esprit d'accompagnement et d'échange et aux projets innovants entrant dans le cadre de l'article 51• Participer à l'évaluation des DAC et en particulier à la réponse aux besoins des professionnels de santé réalisés par les DAC

1.2. GOUVERNANCE

La gouvernance de l'APTA 78 est organisée en 3 corps : l'Assemblée Générale, le Bureau et le Conseil d'Administration.

1.2.1. ASSEMBLEE GENERALE

L'Association compte 101 membres adhérents en 2020.

L'Assemblée Générale annuelle a voté de nouveaux statuts et règlement intérieur favorisant davantage d'intersectorialité et de pluriprofessionnalité et prévoyant la mise en place d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau organisé autour de 6 collèges :

- Collège 1 : Médecins représentants de la profession ;
- Collège 2 : Médecins utilisateurs ;
- Collège 3 : Autres professionnels de santé adhérents d'une URPS ;
- Collège 4 : Acteurs territoriaux du soin (établissement de santé, GHT, CPTS, centres de santé...) ;
- Collège 5 : Acteurs territoriaux du secteur médico-social et de la coordination (établissements médico-social, handicap, DAC...) ;
- Collège 6 : Représentants des usagers et des collectivités.

1.2.2. BUREAU

Le Bureau de l'Association s'est réuni 8 fois durant l'année 2020 (cf. annexe 1) pour :

- Assumer la responsabilité du bon fonctionnement quotidien de l'Association et la mise en place effective de ses missions dans le département ;
- Convoquer les Assemblées Générales et déterminer l'ordre du jour ;
- Préparer le budget prévisionnel de l'Association soumis à l'approbation du Conseil d'Administration puis de l'Assemblée Générale ;
- Décider de l'ouverture des comptes bancaires et des délégations de signature
- Assurer la communication autour de la mise en place du GIP NUR, des CPTS, des ESP, ... ;
- Animer la coordination locale entre les différents acteurs de la prise en charge médicale et médico-sociale ;
- Préparer et suivre la convention de financement avec l'ARS ;
- Rédiger le rapport annuel d'activité soumis au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale ;
- Fixer le règlement intérieur de l'Association et proposer les modifications de statut ;
- Mettre en place la démarche qualité et l'évaluation du dispositif ;
- Disposer de la capacité de recourir à du personnel salarié dont il établit les fiches de postes, l'effectif et la rémunération en fonction des textes réglementaires en vigueur ;
- Organiser l'élection du Conseil d'Administration.

1.2.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale qui s'est tenu le 3 décembre 2020 a élu un nouveau Conseil d'Administration composé de 29 membres dont 2 membres invités (cf. annexe 2) :

- 7 membres de droit ;
- 6 membres nommés ;
- 16 membres élus ;
- 2 membres invités.

Il a pour missions de/d' :

- Mettre en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale ;
- Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel dans la limite d'un montant fixé dans le règlement intérieur ou, à défaut, par l'Assemblée Générale ;
- Valider le budget prévisionnel de l'Association préparé par le Bureau soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- Valider le rapport annuel d'activité rédigé par le Bureau soumis à l'Assemblée Générale ;

- Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres ;
- Contrôler l'action du Bureau ;
- Arrêter les projets soumis à l'Assemblée Générale ;
- Arrêter les comptes de l'Association soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle et proposer l'affectation des résultats ;
- Elire les membres du Bureau ;
- Modifier les statuts.

1.3. RESSOURCES HUMAINES

L'APTA 78 a dû s'organiser pour faire face au surcroît d'activité inhérent à la crise sanitaire.

1.3.1. RECRUTEMENT

L'activité de l'APTA 78 a cru au cours de l'année 2020 ce qui a justifié l'ouverture d'un 3^{ème} poste de chargé de missions conformément au budget prévisionnel annuel défini dans le CPOM 2020-2022.

L'APTA 78 compte 3 salariées en 2020 :

- Chargée de missions : Marie-Ange PEDRON (recrutée en octobre 2020) ;
- Cheffe de projets : Audrey PETIT (recrutée en décembre 2019) ;
- Assistant administrative : Sandrine TROGNON (recrutée en décembre 2018).

1.3.2. FORMATIONS

L'équipe a été formée :

- Au bouquet de service du GCS Sesan ;
- A l'outil de cartographie QGIS.

1.3.3. RENFORT CRISE SANITAIRE COVID-19

Deux chargés de mission ont été recrutés en appui durant la crise Covid-19 :

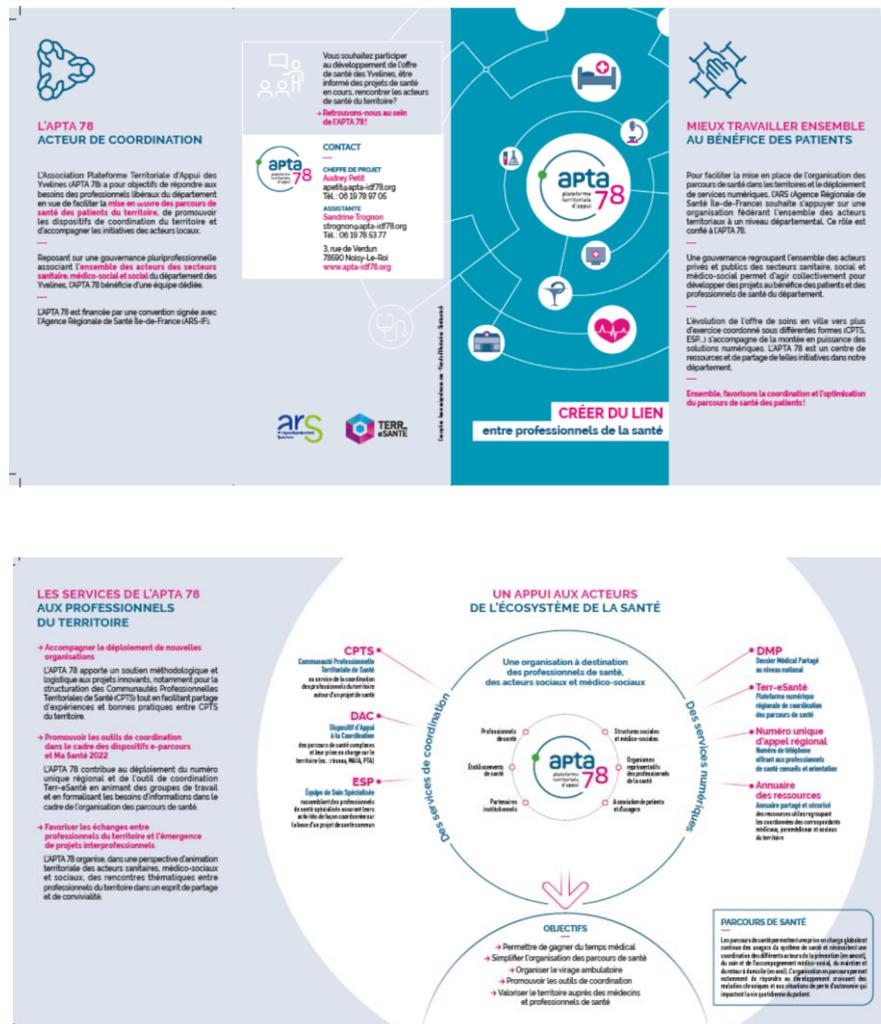
- Thierry GUILLOT, masseur-kinésithérapeute, en charge du pôle logistique de la cellule (du 14 avril au 12 juillet 2020) ;
- Marie-Ange PEDRON, Consultante en organisations en santé, missionnée sur le pôle télésurveillance de la cellule (du 25 mai au 30 juin 2020).

1.4. COMMUNICATION ET OUTILS

L'année 2020 a permis la création d'outils de communication et de travail interne :

- Création du logo ;
- Création et alimentation du site Internet ;
- Ouverture et alimentation des réseaux sociaux ;
- Création et diffusion d'une plaquette d'informations ;
- Création et diffusion de pochettes à rabat APTA 78 ;
- Création d'outils de papeterie (*template Word, power point, courrier, lettre d'information, compte-rendu de réunion*) ;
- Abonnement à Hospimedia ;
- Abonnement à une Dropbox ;
- Création et alimentation d'un CRM.

Illustration 1 : Plaquette APTA 78 - Avril 2020



2. DEPLOIEMENT D'OUTILS NUMERIQUES

L'APTA 78 promeut les outils numériques favorisant la coordination entre les acteurs de santé, l'accès aux soins et l'organisation des parcours de santé.

2.1. TERR-ESANTE E.PARCOURS NORD

Le déploiement de Terr-eSanté en 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la Covid 19 et le déploiement de la plateforme e-COVID en lien avec le GIP Sesan. Son usage dans les Yvelines a permis d'informer les partenaires sanitaires sur Terr-eSanté, un travail qui reste à poursuivre en 2021.

2.1.1.CONSTANTES TERR-ESANTE ET DEPLOIEMENT

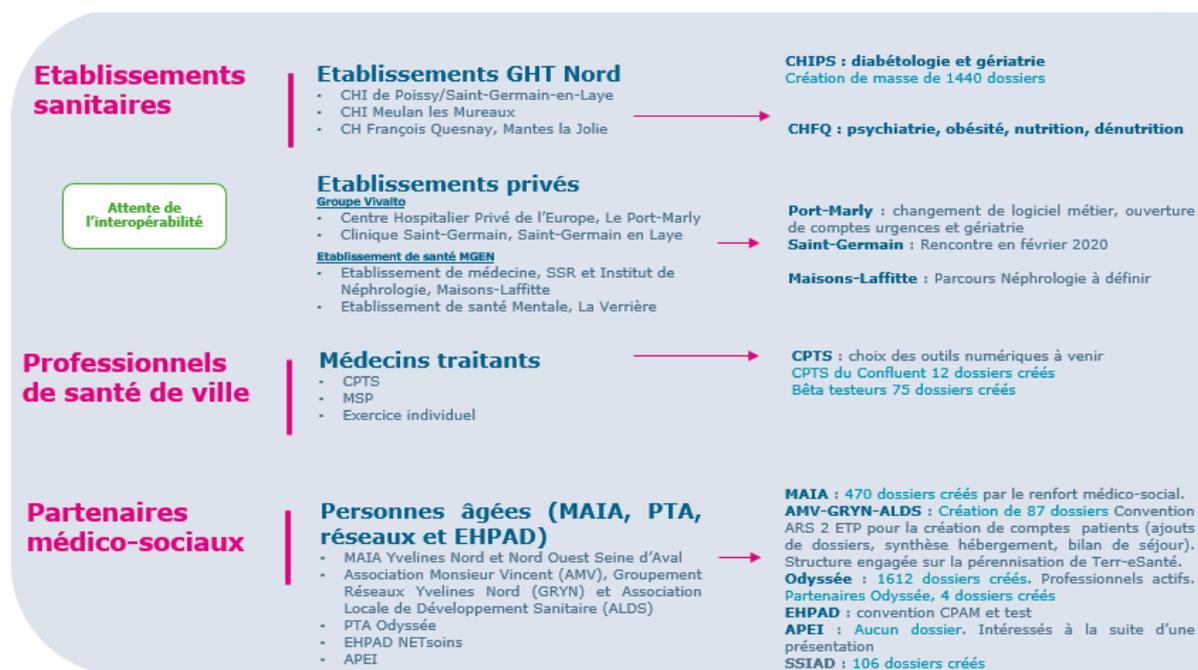
L'outil terr-eSanté est relativement bien développé dans les Yvelines.

Tableau 2 : Constantes Terr-eSanté – Novembre 2020

	Ile-de-France	Yvelines	78-Nord	78-Sud
Nombre de professionnels actifs	4259 dont 1041 réguliers	205 dont 142 réguliers	117 dont 80 réguliers	88 dont 62 réguliers
Nombre de professionnels libéraux		354 Dont 108 se sont connectés au cours des 8 derniers mois Dont 59 utilisateurs réguliers (6 connexions ou plus au cours des 8 derniers mois)		
	17317	6936		
Nombre de dossiers ouverts	+	+	3813	3123
	12734 eCOVID Dont 10165 sortis	1850 eCOVID Dont 1642 sortis		

Son usage est majoritairement réalisé par les acteurs du secteur médico-social qui ont bénéficié de formations et d'un accompagnement à la création de comptes. Le déploiement moins avancé de Terr-eSanté auprès des partenaires sanitaires s'explique par l'absence d'interopérabilité des structures sanitaires du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Yvelines Nord avec l'outil Terr-eSanté et les freins à l'usage de l'outil mentionnés par les professionnels libéraux.

Schéma 1 : Synthèse du déploiement de Terr-eSanté – Novembre 2020



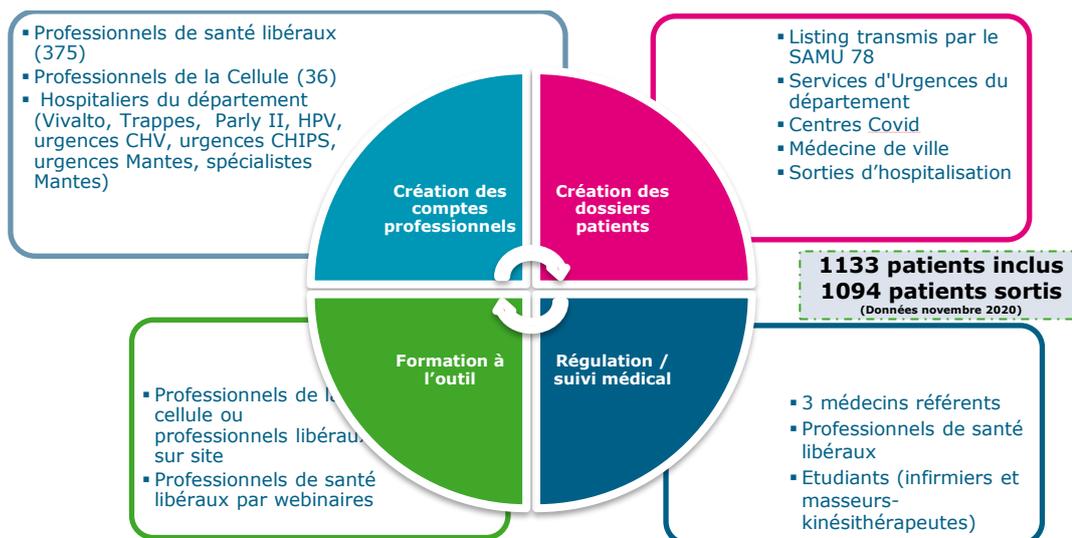
2.1.2.ECOVID L'OUTIL NUMERIQUE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19

Les patients Covid+ ont pu être suivis *via* l'outil e-COVID notamment dans le cadre de la plateforme de télésurveillance de la cellule départementale.

La crise sanitaire a constitué l'opportunité de :

- Sensibiliser les professionnels à l'outil Terr-eSanté : de nombreux comptes professionnels ont été créés et leurs bénéficiaires ont été formés ;
- Travailler sur la coordination pour la prise en charge ambulatoire des patients polypathologiques lors de la sortie d'hospitalisation. A cet effet, une doctrine a été établie par l'Agence Régionale de Santé.

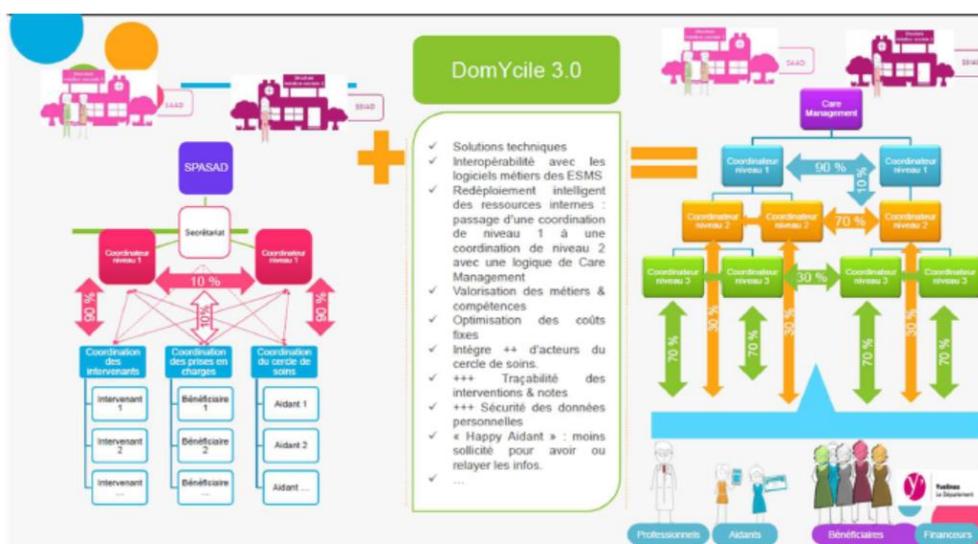
Schéma 2 : Plateforme de télésurveillance e-COVID, Novembre 2020



2.2. DOMYCILE 3.0 UN PROJET NUMERIQUE EN SANTE

Le projet Domyicile 3.0 est un projet numérique en santé pluri partenarial déposé dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) qui vise à développer la coordination entre les partenaires médico-sociaux et sanitaires ainsi que les fonctions de *care management* dans la perspective du bien vieillir chez soi. Il consiste à doter les personnes âgées à domicile d'un boîtier numérique enregistrant leurs données de santé. Celles-ci sont consultables et modifiables par les patients, leurs aidants, les professionnels médico-sociaux et sanitaires. Chaque intervenant dispose de droits d'accès spécifiques, aux données de santé.

Schéma 3 : Schéma Domyicile 3.0, Novembre 2020



La Fédération ALDS, co-porteur du projet, est identifiée comme site pilote du déploiement de l'outil.

L'APTA 78 qui s'emploie à la coordination des partenaires sanitaires, médico-sociaux et sociaux pour limiter les ruptures de parcours de santé participe à la mise en place du modèle fonctionnel du projet Domycile 3.0, à son animation territoriale et y apporte le lien avec Terr-eSanté.

Enfin, le hub E-Tonomy de l'association Invie (plateforme spécialisée dans les services d'aides à la personne), créé par l'Agence Autonomie des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour faire émerger l'offre à domicile de demain, accompagne le projet DomYcile 3.0 qui a été présenté au salon E-Tonomy en septembre 2020.

2.3. NUMERO UNIQUE (GIP NUR)

L'ARS et l'URPS médecins libéraux mettent en place un numéro unique régional (NUR) porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Ce numéro est réservé, dans un premier temps, aux médecins traitants qui auront un interlocuteur capable de les orienter pour la prise en charge du patient ressenti comme complexe.

Pour concevoir ce service, ARS et URPS médecins ont associé, en lien avec l'APTA 78, des médecins généralistes co-constructeurs au dispositif dans l'objectif de qualifier la nature des besoins avec les médecins utilisateurs et de construire une réponse appropriée.

Cette expérimentation a porté sur le recensement concret des cas complexes rencontrés dans une consultation de médecine générale, c'est-à-dire de toute prise en charge qui comporte, selon ressenti du médecin, une complexité nécessitant une aide et une coordination extérieure.

8 médecins Yvelinois ont été co-constructeurs au 2nd semestre 2020.

2.4. TELEMEDECINE

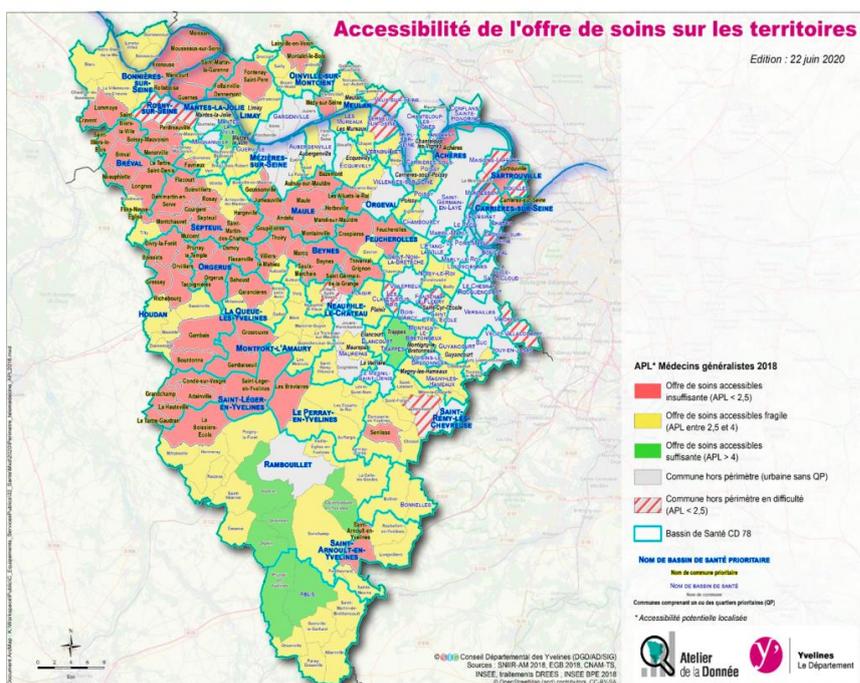
L'entrée du numérique en santé a modifié les besoins et les pratiques professionnelles en matière de santé.

La télémédecine, acte médical réalisé à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication (article L. 6313-1 du Code de la santé publique) n'a eu de cesse de se développer à plusieurs égards. Elle s'impose notamment comme un outil favorisant l'accès aux soins des usagers du système de santé à travers la téléconsultation, mais aussi comme un levier de coordination des soins à travers la téléexpertise.

Fort de ces constats, le Conseil départemental des Yvelines s'engage autour de la télémédecine et s'est associé à l'APTA 78 pour présenter son modèle de déploiement de la télésanté dans les territoires prioritaires des Yvelines aux futures Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du département.

Les CPTS sont identifiées comme des territoires d'expérimentation pertinents.

Cartographie 1 : Territoires prioritaires des Yvelines au regard de l'accessibilité à l'offre de soins – juin 2020 – Conseil Départemental



A l'issue d'une réunion de présentation qui s'est tenue en juillet 2020, deux projets pilotes ont été déposés auprès du Conseil Départemental :

- Le projet de télémédecine de la Fédération ALDS (*financé*) ;
- Le projet de télémédecine de la CPTS Grand Versailles (*passage en commission en février 2021*).

3. IMPLEMENTATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS TERRITORIALES

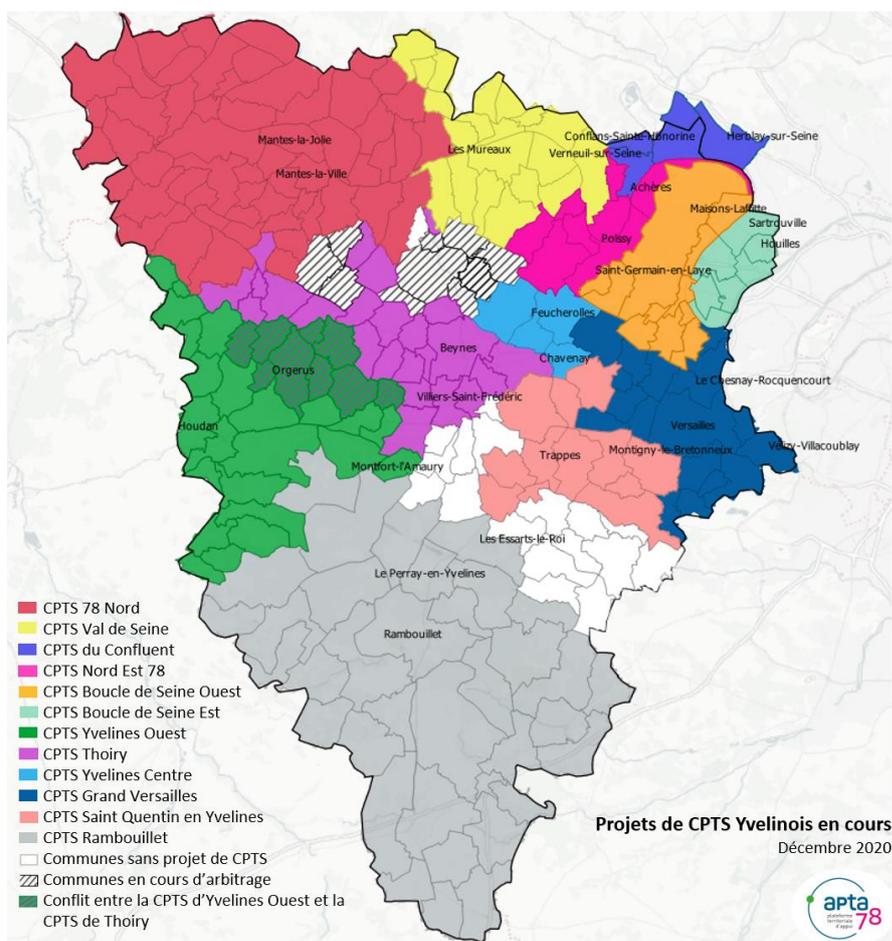
L'APTA 78 accompagne le déploiement des nouvelles organisations au service des parcours de santé et favorise les échanges entre professionnels du territoire ainsi que l'émergence de projets interprofessionnels.

3.1. COORDINATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CPTS

Les CPTS sont constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leurs actions et participer à la structuration des parcours de santé. Cela participe à répondre aux enjeux d'accès aux soins et de qualité des prises en charge des patients.

Le recensement des projets (12 en décembre 2020) a permis de contribuer à la définition de territoires cohérents sur le département et de réfléchir à de futurs projets inter-CPTS entre projets frontaliers.

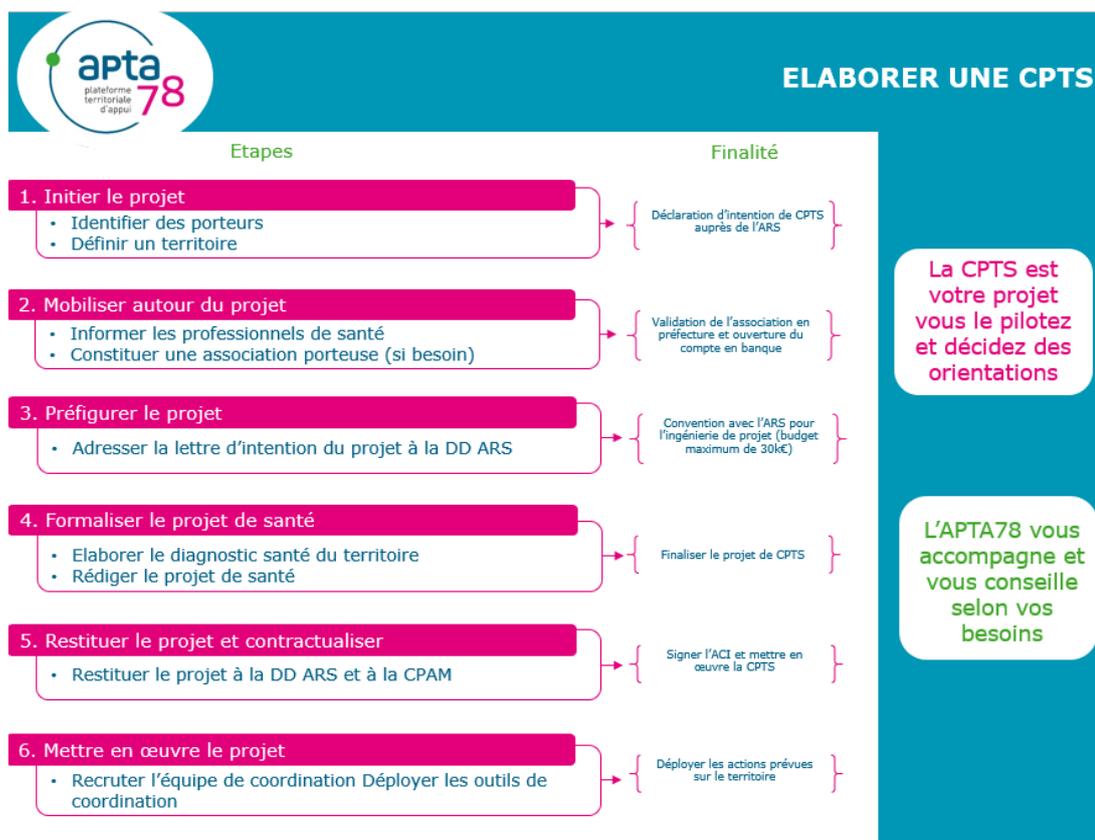
Cartographie 2 : Projets de CPTS – Décembre 2020



Les initiatives des acteurs locaux dans la mise en place de ces projets ont été accompagnées à travers :

- La présentation des objectifs et des étapes du projet ;
- Le partage d'éléments de documentation ;
- L'accompagnement aux différentes étapes du projet (cf. annexe 3) ;
- La mise en place et l'animation d'outils de communication ;
- Le recensement et la présentation des outils numériques ;
- Le groupe de travail télémédecine ;
- La présentation du dispositif *Sport pour tous* qui peut faire l'objet d'actions dans les projets de santé.

Schéma 4 : Les étapes pour élaborer une CPTS, outil de travail APTA 78, 2020



Le degré d'avancement des projets de CPTS est variable d'un territoire à un autre de même que l'accompagnement des porteurs. Des conventions de partenariats entre l'APTA 78 et les porteurs de CPTS sont en cours de signature.

Tableau 3 : Accompagnement par projet de CPTS

Territoire	Accompagnement
Boucle de Seine Est	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Participation aux réunions des porteurs • Participation à la définition du territoire • Appui à la communication <ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature de la convention de partenariat à venir
Boucle de Seine Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Participation aux réunions des porteurs • Participation à la définition du territoire • Appui à la communication • Appui à la préparation de l'Assemblée Générale Constitutive <ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature de la convention de partenariat à venir
Confluent	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'Assemblée Générale Constitutive • Participation à la réunion autour du site ATOMES (service numérique proposé par le SESAN pour les CPTS) • Relecture du dossier de candidature ingénierie de projet
Grand Versailles	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Animation de l'Assemblée Générale Constitutive • Participation aux réunions de Bureau • Appui pour les formalités administratives de déclaration de l'Association en Préfecture • Appui à l'écriture du dossier de candidature ingénierie de projet (y compris les devis auprès des prestataires) • Appui à la communication (site Internet, lettres d'informations, logo) • Participation aux groupes de travail • Appui à l'écriture du projet de santé • Appui à la contractualisation ACI • Invitation au projet de télémédecine (réunion APTA- CD) et participation à l'écriture du projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature de la convention de partenariat
Nord 78	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation au projet de télémédecine (réunion APTA -CD)
Nord Est 78	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Participation aux réunions des porteurs • Participation à la définition du territoire • Animation de l'Assemblée Générale Constitutive • Participation aux réunions de Bureau

	<ul style="list-style-type: none"> • Appui pour les formalités administratives de déclaration de l'Association en Préfecture • Appui à l'écriture du dossier de candidature ingénierie de projet (y compris les devis auprès des prestataires) • Signature de la convention de partenariat
Rambouillet	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Invitation au projet de télémédecine (Réunion APTA - CD)
Saint-Quentin-en-Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Participation aux réunions de Bureau mensuelles • Appui pour les formalités administratives de déclaration de l'Association en Préfecture • Appui à l'écriture du dossier de candidature ingénierie de projet • Appui à la communication
Thoiry	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact
Val de Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux groupes de travail
Yvelines Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact
Yvelines Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « kit d'accompagnement » • Participation aux réunions des porteurs • Appui à la communication <ul style="list-style-type: none"> ➢ Signature de la convention de partenariat à venir

3.2. ARTICULATION DES PARCOURS SANITAIRES ET MEDICAUX SOCIAUX

La pluralité des acteurs et des structures, les difficultés de coordination ainsi que le défaut d'anticipation face à certaines situations peuvent occasionner des ruptures dans les parcours de santé des patients et notamment des publics les plus fragiles (personnes âgées, publics en situation de handicap, personnes souffrant de troubles de la santé mentale et/ou d'addictions, publics précaires et personnes vulnérables dont la situation économique, familiale et/ou socioprofessionnelle risque d'être fragilisée par la maladie).

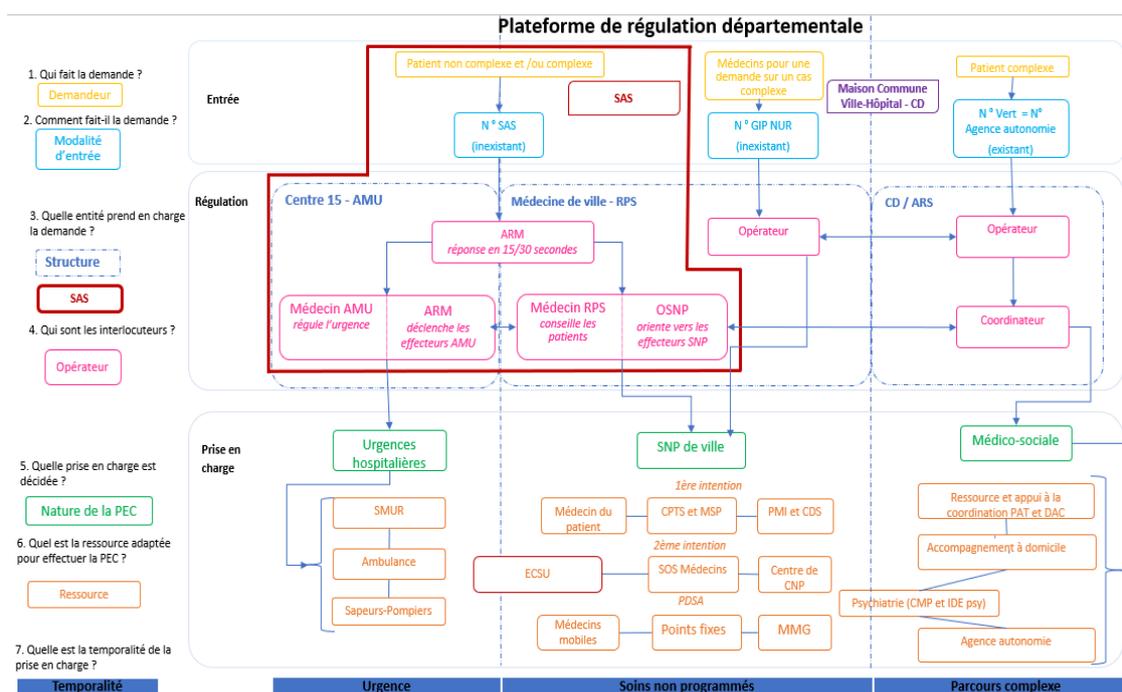
Le dispositif départemental imaginé a pour objectif de structurer l'offre de soins en connectant la ville et l'hôpital avec les structures de soins médicales et médico-sociales pour les patients tout âge et toute pathologie afin de/ d' :

- Éviter les ruptures de parcours des patients complexes ;
- Favoriser le maintien à domicile ;
- Permettre de stabiliser à terme le nombre de recours aux urgences du Centre hospitalier de Versailles (CHV) ;
- Réorienter les patients ne nécessitant pas une hospitalisation vers des prises en charge en ville et/ou médico-sociales.

Ce dispositif organisé autour du Service d'Accès aux Soins (SAS) et de l'article 51¹ permettra de/ d' :

- Orienter/de réguler le patient vers l'ensemble des effecteurs du département au moyen d'une plateforme de régulation et d'un guichet unique ;
- Former les étudiants des secteurs sanitaires et médico-sociaux à la coordination et au travail pluri partenarial ;
- Favoriser la recherche en soins primaires.

Schéma 5 : Schéma organisationnel de la plateforme de régulation départementale, document du Centre Hospitalier de Versailles et de l'APTA 78, décembre 2020



L'objectif est d'identifier et d'anticiper au mieux les demandes de prise en charge émanant de la médecine de ville ou des structures de soins extrahospitalières, afin d'éviter les ruptures de parcours.

La plateforme de régulation départementale permet ainsi de définir un parcours patient plus pertinent sans systématiquement passer par une structure d'urgence, en cherchant les ressources nécessaires si possible en ville.

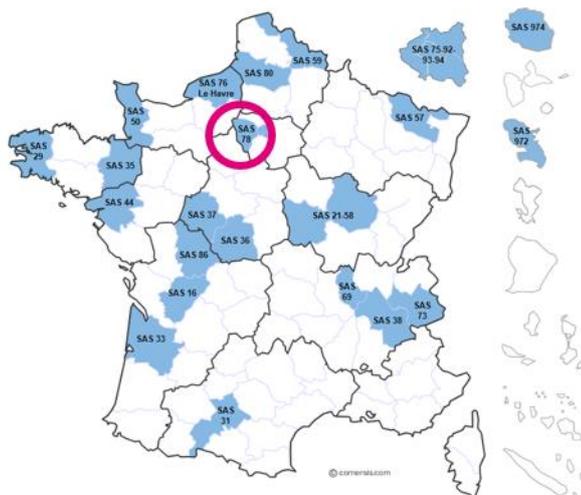
¹ Article 51 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 : dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

3.2.1.SITE PILOTE SERVICE D'ACCES AUX SOINS

Le Service d'Accès aux Soins (SAS), annoncé le 9 septembre 2019 comme mesure du Pacte de refondation des urgences et réaffirmé dans le cadre du Ségur de la santé, a pour objectif de prendre en charge les appels pour toute situation urgente ou toute demande de Soins Non Programmés (SNP) lorsque le médecin n'est pas disponible en première intention et de mieux coordonner la ville et l'hôpital.

En France, 22 sites pilotes ont été retenus en novembre 2020 pour expérimenter le SAS dont le projet Yvelinois porté par le CHV et l'APTA 78.

Cartographie 3 : Cartographie des projets pilotes SAS retenus par le ministère des solidarités et de la santé en décembre 2020, Hospimedia



Fin 2020 les premiers travaux préfigurateurs du SAS Yvelinois ont été entamés :

- Réunion de lancement du Comité de Pilotage de l'ARS ;
- Séminaire d'embarquement des pilotes SAS avec la DGOS ;
- Recrutement d'un cabinet de conseil ;
- Etat des lieux des solutions SI et des besoins en la matière ;
- Définition d'une gouvernance et d'une organisation partagée ;
- Visite de l'école d'ARM et discussion sur la création d'une formation pour les OSNP ;
- Echanges sur l'interopérabilité du SI SAMU avec le logiciel Pharos 15.

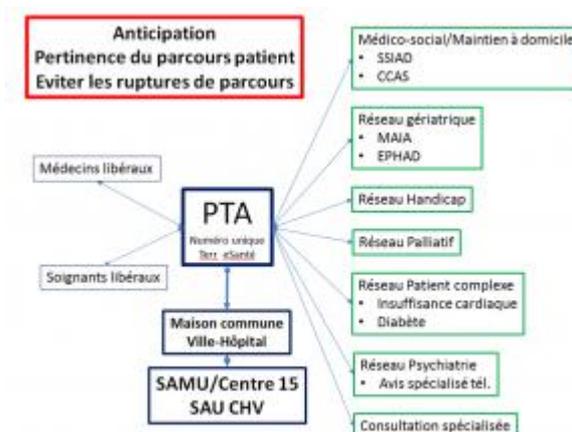
3.2.2.PROJET ARTICLE 51

Le projet Article 51 intitulé « *Dispositif d'amélioration du parcours de soins pour des patients complexes ou en demande de soins non programmés urgents, sur le territoire des Yvelines, par le coexercice hospitalier et libéral ainsi que la formation des jeunes médecins* » poursuit 3 objectifs :

- Créer une plateforme d'échange et de collaboration ville-hôpital adossée au département de médecine d'urgence afin de mieux anticiper et organiser le parcours de soins du patient ;

- Créer un lieu dédié pour l'accueil et la prise en charge des patients en demande de soins urgents et complexes ne relevant pas d'une hospitalisation ;
- Créer un lieu de formation dans lequel les jeunes médecins peuvent acquérir l'apprentissage du travail en réseau et identifier les acteurs des différentes filières.

Schéma 6 : Schéma organisationnel de l'article 51, SAMU 78, 2020



Fin 2020 les échanges avec les partenaires pour la mise en place de la MCVH ont été renforcés :

- Rencontres avec le Conseil Départemental pour identifier le dispositif organisationnel et l'organigramme de la structure sur la base de l'expérience de la CTAI ;
- Rencontres avec des MCU en médecine générale de l'UVSQ pour la dimension formation ;
- Proposition d'une action relative à la MCVH et aux SNP dans le projet de santé de la CPTS Grand Versailles ;
- Recrutement d'un cabinet de conseil.

4. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Dès le mois de mars 2020, l'APTA 78 a été associée à la gestion de la crise sanitaire dans les Yvelines en qualité de représentante de la médecine de ville auprès des tutelles.

4.1. PREMIERE VAGUE (MARS-AOUT 2020)

Durant la première vague l'ARS et la Préfecture ont confié à l'APTA 78 la coordination des centres Covid du département ainsi que celle de la cellule départementale d'appui et de suivi des cas contacts.

Le rapport d'activité relatif à la crise sanitaire de mars à juillet 2020 est consultable au lien suivant : https://www.apta-idf78.org/wp-content/uploads/2020/10/Rapport-dactivit%C3%A9_criseCovid_APTA78_16072020.pdf

4.1.1. REpondre à l'urgence de la crise sanitaire

Cette première phase a été marquée par 3 actions :

- **L'organisation d'une visioconférence avec les partenaires hospitaliers et l'ARS** pour informer les professionnels de santé du département et faire un état des lieux de l'épidémie.
- **L'appui à la mise en œuvre et la coordination des 13 centres ambulatoires Covid du département.**

L'APTA 78 a permis un maillage complet du département fédérant les professionnels de santé autour de centres Covid validés conjointement avec la DD ARS 78 et assurant un accès équitable à l'ensemble des usagers. Les centres mobilisaient plus de 600 professionnels libéraux auprès desquels l'APTA 78 apportait une information quotidienne.

Sur ces centres l'APTA 78 centralisait les fiches de vacations, ouvrait des comptes individuels sur l'agenda partagé Doctolib avec le SAMU, tenait les plannings, suivait des rémunérations des vacations et les alimentait en matériels de protection.



→ **Le recensement des besoins auprès des établissements médico-sociaux.**

44 EHPAD du département ont été contactés et l'APTA 78 a recensé l'ensemble de leurs besoins humains et matériels par téléphone ou en visites sur place. Une synthèse de ces besoins a été adressée à la DD ARS 78 et au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux chefs de service de gériatrie du CHV.

4.1.2. ORGANISER LES PARCOURS

Cette deuxième phase a été marquée par 2 actions :

→ **La rédaction d'un protocole de coordination ville-hôpital pour la prise en charge des patients polypathologiques afin d'éviter les ruptures de parcours.**

A cet effet, l'APTA 78 en lien avec le pôle stratégie de l'ARS siège et la DD ARS 78 a sollicité l'ensemble des dispositifs d'appui à la coordination des Yvelines (PTA Odysée, Réseaux GRYN et REPY, MAIA YNOSA) et la Fédération ALDS pour co-construire un projet relatif à la coordination des prises en charges de ces patients dans le département. Les établissements sanitaires privés et publics (Groupe Vivalto, Centre Hospitalier de Versailles, Centre Hospitalier de Poissy-Saint-Germain), le Conseil Départemental et France Assos Santé se sont associés à cette démarche et ont permis d'aboutir à un projet et une doctrine ARS.

Avec l'appui du GCS Sesan, 400 comptes professionnels Terr-eSanté ont été créés et 50 professionnels formés à l'outil e-COVID et plus largement à la plateforme Terr-eSanté. Pour les patients ne disposant pas de médecin traitant ou si celui-ci n'était pas disponible, une expérimentation départementale a été engagée avec la plateforme d'adressage DOCNCO mise à disposition gratuitement durant l'épidémie COVID-19. Les professionnels du département ont été informés de la démarche. L'APTA 78 a ainsi contribué à déployer les outils numériques nécessaires à la coordination.

→ **La recherche de médecin traitant pour les patients suivis sous l’outil de télésurveillance Covidom.**

L’APTA 78 a contribué à la recherche de médecin traitant pour les patients des 4 départements de l’ouest de la région IDF en lien avec les représentants de Covidom. Pour respecter la sécurité des données, les demandes ont été adressées via la plateforme DOCNCO.

4.1.3.PREPARER LE DECONFINEMENT

Cette troisième phase a été marquée par 3 actions :

→ **La création de la cellule d’appui et de suivi des cas positifs et de leurs contacts, pluri partenariale, organisée en différents pôles, pour répondre aux enjeux du déconfinement.**

L’APTA 78 a été mandatée par le Préfet des Yvelines et l’ARS pour venir en appui des professionnels de la santé dans le cadre du déconfinement sur la base d’une organisation départementale qu’elle a présentée en Préfecture le 5 mai 2020 au Préfet et à l’ARS et aux partenaires le 7 mai 2020 et qu’elle a coordonnée durant la crise.

Cette cellule départementale multi-partenariale (Préfecture, DD ARS, Conseil départemental, services d’aide à domicile, associations de protection civile) venait en appui des professionnels des territoires pour organiser le dispositif de déconfinement (évaluation sociale, télésurveillance médicale, articulation avec les centres covid et les équipes mobiles, appui administratif, hébergement dans les hôtels, transport du malade vers des lieux d’hébergement, service d’aide à domicile, livraison de courses ou de médicaments...) et était organisée autour de 6 pôles (guichet unique, coordination administrative, coordination médicale, logistique, télésurveillance, hébergement- transport, accompagnement médico-social).

→ **L’évolution des centres ambulatoires Covid pour répondre aux recommandations en termes de dépistage.**

L’APTA 78 a accompagné les équipes locales dans la transformation des centres de consultations Covid en centres de dépistage (réalisation de prélèvements nasopharyngés pour éviter au maximum les déplacements des personnes potentiellement contaminées) et dans le déploiement d’équipes mobiles.

→ **L’expérimentation du dépistage organisé auprès de la Communauté d’Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS).**

4.1.4. ACCOMPAGNER LE DECONFINEMENT

Cette dernière phase a été marquée par 2 actions :

→ **L'ouverture de deux guichets uniques professionnels et usagers ainsi que la création de formations.**

Deux guichets uniques ont été déployés : un premier à destination des professionnels et un second à destination des patients.

Pour accompagner l'appropriation de cette stratégie sanitaire, le CESU en lien avec l'APTA 78, le CDOM et le CD a organisé plusieurs formations en visioconférences sur le déconfinement COVID-19 contact tracing et le déconfinement en pédiatrie.

→ **Les campagnes de dépistages par prélèvements PCR.**

Dans le cadre de la cellule départementale l'APTA 78 a été mobilisée sur les centres de dépistages et a également pu recevoir l'ensemble des résultats pour les transmettre aux patients sans médecin traitant ou ne disposant pas d'un accès à Internet.

- La crise Covid-19 a été un accélérateur et un catalyseur de la coordination entre les acteurs du département. Elle a permis d'amorcer des dynamiques partenariales et de coordination et de déployer des outils numériques au service d'une meilleure organisation des parcours des patients.
- Les travaux ont été présentés au cours des Assises du Numérique en santé et dans le cadre d'un article dans la revue les Annales Françaises de Médecine d'Urgence².

4.2. DEUXIEME VAGUE (SEPTEMBRE – DECEMBRE 2020)

A partir de la rentrée, l'ensemble des partenaires ont préparé l'arrivée de la deuxième vague en déménageant la cellule départementale, en participant aux Conseils Locaux de Santé et en mettant en place des nouvelles organisations répondant aux évolutions législatives relatives à la crise sanitaire.

4.2.1. FORMER LES PROFESSIONNELS DE SANTE AU DEPISTAGE

Deux sessions de formations aux prélèvements RT-PCR réalisées par un médecin ORL ont été proposées aux professionnels de santé libéraux du département. Elles ont été organisées par l'APTA 78 et l'USMY et se sont déroulées dans les locaux de l'APTA 78.

² PETIT A, BERTON L, DE BASTARD L, BEN HELLAL A, PRUDHOMME F, RICHARD O, « Collaboration ville-aide médicale urgente-hôpital à l'épreuve de la crise Covid-19, l'expérience des Yvelines », *Annales Françaises de Médecine d'Urgence*, Volume 10, Numéro 4, Septembre 2020.

70 professionnels ont pu échanger sur les enjeux du Covid et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer pour gérer cette crise sanitaire et bénéficier d'un kit de protection.

Le support de la formation est consultable en ligne : <https://www.apta-idf78.org/wp-content/uploads/2020/10/Formation-RT-PCR.pptx-24-octobre-et-1er-novembre.pdf>

4.2.2. ACCOMPAGNER L'OUVERTURE DES CENTRES DE DEPISTAGE

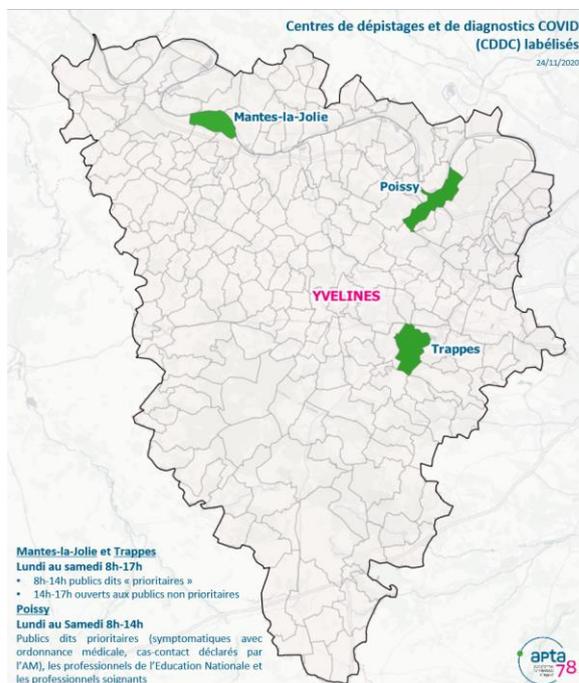
Pour faciliter l'accès aux tests l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France a déployé plusieurs Centres de dépistage et de diagnostic covid (CDDC) permanents, ouverts 6j/7 jusqu'à la fin de l'hiver sur l'ensemble de la région francilienne.

3 centres proposant également des consultations médicales ont été ouverts dans les Yvelines :

- Mantes-la-Jolie ;
- Trappes ;
- Poissy.

L'APTA 78 s'est faite le relais des informations auprès de ses partenaires et a participé à l'organisation des vacances du centre de Poissy.

Cartographie 5 : Cartographie des centres de dépistages et de diagnostics Covid-19, APTA 78, Novembre 2020



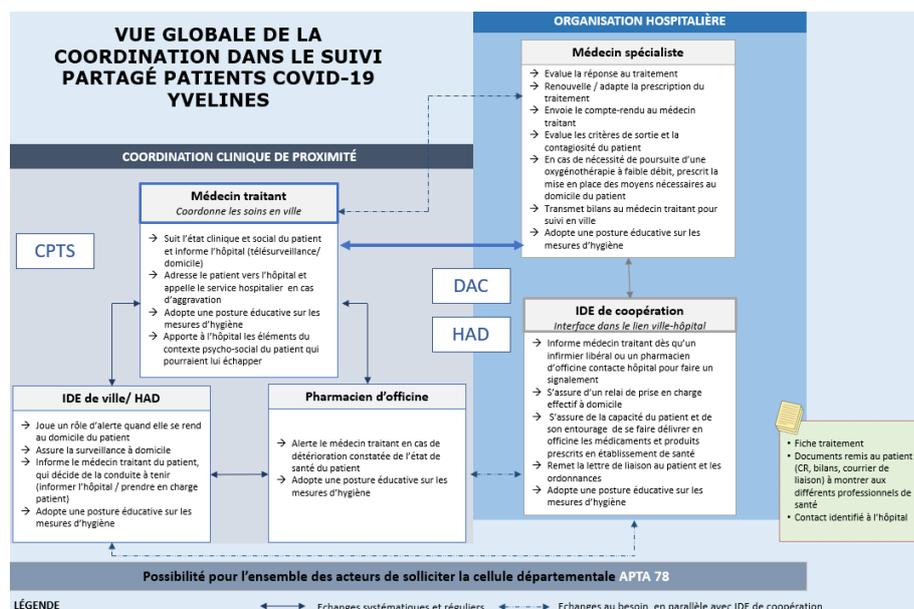
4.2.3. ORGANISER LA PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE DES PATIENTS COVID ET FAVORISER UNE COORDINATION VILLE-HOPITAL

Dans un contexte d'accélération de la reprise épidémique en octobre 2020 et afin de soulager les hôpitaux, les professionnels de santé hospitaliers et de ville se sont organisés afin d'assurer la prise en charge coordonnée des patients Covid à domicile.

A cet effet, plusieurs temps d'échanges départementaux et infra départementaux se sont tenus afin de :

- Réaliser un état des lieux des enjeux pour chacun des acteurs ;
- Décrire l'organisation cible et le rôle des professionnels ;
- Définir l'organisation en ambulatoire (équipe, matériel, mise en œuvre du suivi à domicile) ;
- Coordonner la ville et l'hôpital (protocole médical, information, outils de liaison, fiche de synthèse prise en charge en ambulatoire).

Schéma 7 : Organisation ville-hôpital sur le suivi partagé des patients Covid-19, document de travail des professionnels de santé du territoire, APTA 78, 2020



Dans cette nouvelle étape de la gestion de crise sanitaire, à la demande de la DD ARS 78, l'APTA 78 a coordonné l'intervention des partenaires territoriaux en organisant les temps d'échanges, en regroupant et relayant les informations et en accompagnant les professionnels dans la formalisation des protocoles et divers documents de travail.

Deux documents organisationnels ont été élaborés afin d'assurer la prise en charge ambulatoire des patients :

- Un protocole de prise en charge ambulatoire des patients Covid ;
- Un document explicitant l'organisation départementale des prises en charges.

Ces documents sont consultables en ligne sur le site de l'APTA 78 :
https://www.apta-idf78.org/wp-content/uploads/2020/12/Document_travail-Protocole_PEC_Ambulatoirel_Vague_2_Covid_Yvelines.pdf
https://www.apta-idf78.org/wp-content/uploads/2020/12/Document_travail-Organisation_territoriale_Vague_2_Covid_19_Yvelines.pdf

4.2.4. PREPARER LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie vaccinale une visioconférence a été conduite dans les locaux de l'APTA 78 en décembre 2020. La DD ARS 78, la CPAM des Yvelines, des professionnels hospitaliers et de ville étaient présents afin d'échanger sur les vaccins et la stratégie vaccinale.

La rediffusion de la conférence et les supports de présentation sont disponibles sur le site internet de l'APTA 78 : <https://www.apta-idf78.org/covid-19-formation-prelevements-pcr>

5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

L'année 2021 permettra de poursuivre l'activité et les missions de l'APTA 78 amorcées au cours de cette année 2020. L'élargissement des projets menés par l'APTA 78 au cours de cette année conduit à une évolution de la structure en différents pôles d'activités s'inscrivant dans les missions du CPOM.

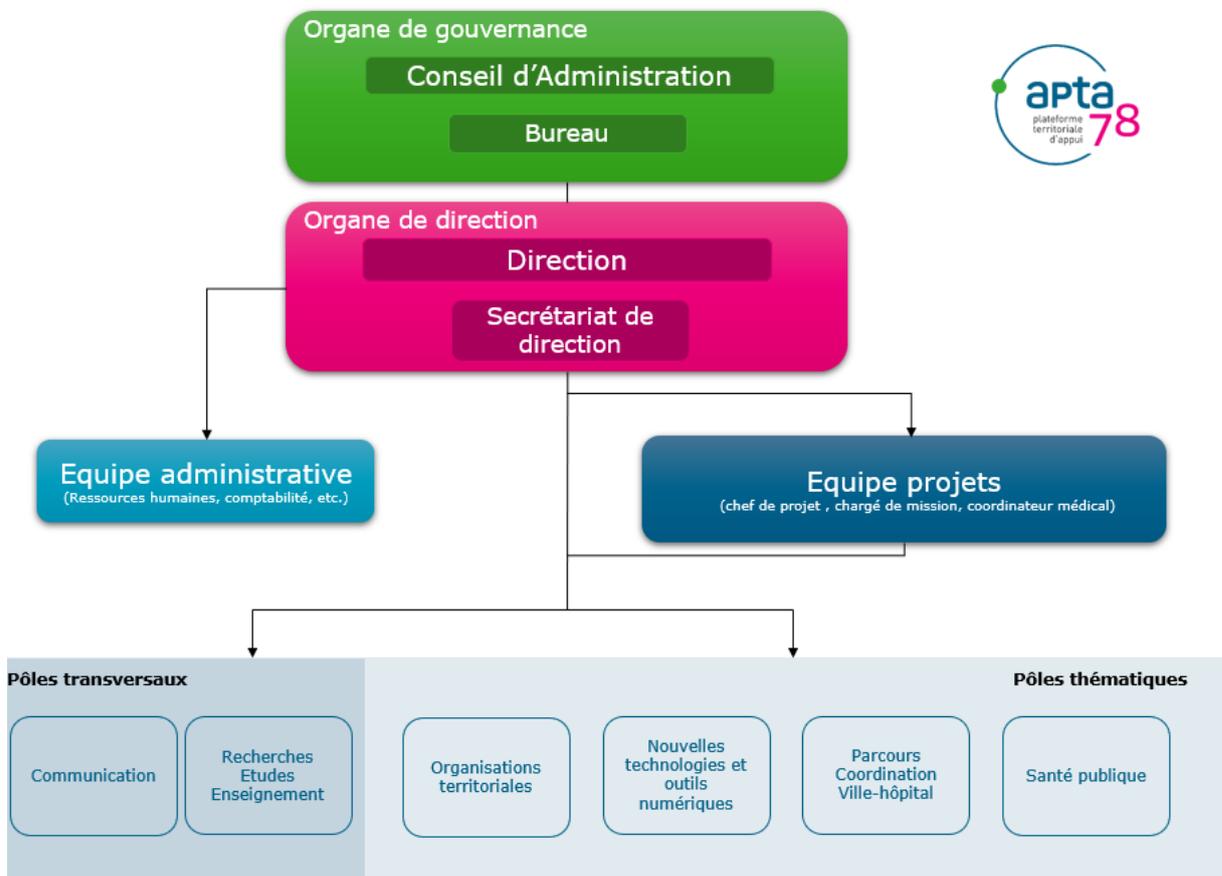
5.1. ORGANISATION ET EQUIPES

L'APTA 78 sera organisée autour d'un pôle de gouvernance, un pôle de direction, une équipe administrative et une équipe projets. Les projets conduits seront regroupés par domaines d'actions.

5.1.1. ORGANIGRAMME

La gouvernance de l'APTA 78 sera de la responsabilité du pôle de gouvernance constitué par le Conseil d'Administration et par le Bureau. Celui-ci sera accompagné du pôle de direction qui assurera l'encadrement de l'équipe projet.

Schéma 8 : Schéma organisationnel de l'APTA 78 en 2021



5.1.2.ORGANE DE GOUVERNANCE

L'organe de gouvernance définit la stratégie globale de l'APTA 78 et supervise son exécution sur les volets opérationnelles et stratégiques. Il sera composé du Conseil d'Administration et du Bureau dont la composition et les prérogatives varient.

- Le **Conseil d'Administration** est constitué de 6 collègues et regroupe 29 membres. Le Conseil d'Administration met en œuvre les projets définis par l'Assemblée générale, valide les budgets, les rapports d'activité et élit le Bureau.
- Le **Bureau** est constitué de 11 membres issus de différents collèges du Conseil d'Administration. Le Bureau met en œuvre les orientations générales de l'Association et assure le bon fonctionnement de l'Association (animation, coordination, évaluation des projets conduits).

L'organe de direction rend opérationnelle la structure sur le département en intégrant l'ensemble des composantes médicales, médico-sociales et sociales du territoire.

5.1.3.ORGANE DE DIRECTION

L'organe de direction accompagne l'organe de gouvernance dans la conduite de ses missions. Il supervise et fédère également les équipes salariées de l'APTA 78. Il est constitué d'une direction et d'un secrétariat de direction.

- La **direction** favorise la dynamique de coopération entre les acteurs du territoire, manage l'équipe salariée et assure les relations au quotidien avec les partenaires, la visibilité sur les actions menées en interne et sur les appels à projet à venir (*1 ETP direction APTA 78*).
- Le **secrétariat de direction** accompagne la conduite opérationnelle des projets en assurant la gestion administrative et logistique de l'APTA 78. Il contribue à l'animation territoriale (ROR, organisation de réunions, etc.) et participe à la gestion de la structure avec l'équipe administrative (*1 ETP secrétariat de direction APTA 78*).

5.1.4.EQUIPE ADMINISTRATIVE

Cette équipe assure la gestion comptable et administrative de l'APTA 78 :

- Assiste la direction dans le respect des réglementations comptable, fiscale, sociale et juridique et élabore les tableaux de bord et les comptes rendus ;
- Gère l'activité de la structure : plannings, réunions de travail, supports de communication, accueil, comptabilité, gestion administrative des salariés.

Elle sera composée d'un ETP chargé de communication et d'assistance administrative (APTA 78) en lien avec le secrétariat de direction et le cabinet comptable.

5.1.5. EQUIPE PROJETS

Cette équipe travaille sur les projets de l'APTA 78 en transversalité dans les différents pôles :

- Animation territoriale : groupes de travail, présentation, notes de travail, cahier des charges, comptes-rendus ;
- Déploiement des outils numériques ;
- Appui des professionnels dans leurs projets.

La diversité des projets conduits par l'APTA 78 nécessite dès 2021 l'élargissement et la réorganisation de l'équipe projet comme suit :

- 1 ETP chargé de mission (APTA 78) ;
- 1 ETP chef de projet (APTA 78) ;
- 1 ETP chef de projet (mi-temps APTA 78 et mi-temps ARPDS 78) ;
- 0,25 ETP coordonnateur médical (mi-temps APTA 78 et mi-temps ARPDS 78).

5.2. POLES D'ACTIVITES

L'APTA 78 sera composée de plusieurs pôles regroupés par domaines d'activités transverses ou spécifiques :

- Les pôles transversaux :
 - La communication ;
 - Les études, la recherche et la formation.
- Les pôles thématiques :
 - L'organisation territoriale ;
 - Les nouvelles technologies et les outils numériques ;
 - Les parcours et la coordination Ville-Hôpital ;
 - La santé publique.

5.2.1. POLES TRANSVERSAUX

Les pôles transversaux correspondent à des activités mobilisées pour l'ensemble des projets de l'APTA 78.

(1) Communication

Le pôle communication a pour objectif de développer et de produire des outils de communication sur l'activité de l'association et d'informer l'ensemble des acteurs du territoire des Yvelines :

- Elaboration des lettres d'informations ;
- Alimentation des réseaux sociaux ;
- Alimentation du site Internet ;
- Veille sur la presse ;
- Relai sur les événements du département ;
- Mise en place d'un annuaire.

(2) Etudes, recherche et formation

Le pôle études, recherche et formation, en partenariat avec l'UVSQ, a pour objectif de contribuer aux travaux scientifiques relatifs à l'exercice libéral ainsi qu'à la formation des professionnels :

- Réalisation d'enquêtes auprès des professionnels de santé ;
- Rédaction d'articles sur les différents travaux conduits ;
- Intervention dans différents évènements (salons, colloques...) ;
- Développement de la recherche en coordination des soins et en évaluation des interventions de santé publique ;
- Contribution à l'élaboration des parcours de stages des professionnels et aux maquettes d'enseignement ;
- Organisation de sessions de formations continues et de temps d'échanges thématiques interprofessionnels.

5.2.2. POLES THEMATIQUES

Les pôles thématiques portent sur des domaines d'intervention de l'APTA 78.

(1) Pôle : Organisations territoriales

Le pôle organisations territoriales est dédié à l'accompagnement et au soutien des démarches territoriales innovantes telles que les CPTS, les DAC, les ESS qui répondent aux évolutions du système de santé, participent à un meilleur accès à la santé de la population et favorisent la coordination renforcée des acteurs territoriaux.

a. Accompagnement et coordination des CPTS

L'accompagnement et la coordination des CPTS du département se poursuivra autour de différentes actions :

- Accompagnement des projets de CPTS en cours de formalisation : définition des territoires, appui aux différentes étapes du projet, relai auprès des tutelles (cf. annexe 3) ;
- Organisation de temps d'échanges entre porteurs de CPTS : groupes de travail et projets inter-CPTS, points d'étapes entre porteurs, outils numériques partagés, organisation d'une rencontre annuelle entre porteurs de CPTS.

b. Coordination avec les DAC

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) sont en cours d'élaboration sur le département des Yvelines. Leurs fonctions d'appui et d'accompagnement des patients, de leurs aidants et des professionnels de santé en fait des entités centrales dans la prise en charge des parcours complexes. La collaboration entre les DAC et l'APTA 78 apparaît essentielle.

L'APTA 78 en tant qu'acteur de la coordination départementale en santé peut :

- Accompagner les DAC qui le sollicitent dans leur déploiement ;
- Se faire le relais de leurs informations.

Par ailleurs, une fois établis, les DAC et leurs services rendus aux professionnels de santé feront l'objet d'une évaluation de la part de l'APTA 78 conformément aux missions définies dans le cadre de son CPOM.

c. Appui à la formalisation des ESS

Les Equipes de Soins Spécialisées (ESS) qui ont vocation à rassembler et coordonner les médecins spécialistes hors médecine générale sont peu développées dans le département.

L'APTA 78 en tant qu'acteur de la coordination départementale en santé peut :

- Accompagner les ESS qui la sollicitent dans leur déploiement ;
- Favoriser leur coordination avec les organisations de premier recours et les établissements sanitaires ;
- Contribuer à développer les programmes d'échanges et de formation entre spécialistes ;
- Se faire le relais de leurs informations.

(2) Pôle : Nouvelles technologies et outils numériques

Le pôle nouvelles technologies et outils numériques est dédié aux projets départementaux en matière de e.santé. Il orchestre le déploiement des outils numériques de coordination tels que Terr-eSanté dans le cadre du e.Parcours, imagine et appuie également des démarches innovantes de la e.santé avec ses partenaires que sont le monde libéral, les établissements de santé et les institutions.

a. Animation du territoire eParcours

La conduite des travaux eParcours et notamment du déploiement de terr-eSanté se poursuivra autour de plusieurs actions :

- Déploiement de l'usage de Terr-eSanté auprès des partenaires territoriaux : déploiement auprès SSIAD, relance des groupes de travail, identification de nouveaux partenaires (HAD, CCAS, CPTS, pharmaciens, PAT/ DAC...) ;
- Organisation des sorties d'hospitalisation en généralisant les bonnes pratiques ;
- Développement de l'interopérabilité ;
- Communication autour des cercles de soin ;
- Mise en œuvre du projet Domycile 3.0 ;
- Structuration des parcours de prise en charge de publics spécifiques (néphrologie, handicap, périnatalité, gériatrie...) ;
- Communication et valorisation des actions conduites ;
- Définition d'une gouvernance partagée entre les deux territoires eParcours du département.

b. Contribution au GIP NUR

Le GIP NUR est en phase d'expérimentation dans les départements du 78 et du 93. A ce titre l'APTA 78 contribuera au/ à la :

- Déploiement et à l'accompagnement de l'usage de la plateforme de régulation et d'orientation des patients complexes ;
- Communication autour du numéro unique ;
- Recensement des besoins des professionnels ;
- Travail d'articulation avec les futures DAC.

c. Déploiement de la Télésanté

Les projets de télésanté sur le département des Yvelines se poursuivront en lien avec le Conseil Départemental :

- Présentation du projet auprès des partenaires ;
- Appui à la rédaction du projet ;
- Appui à la mise en œuvre du projet et au choix des outils numériques.

(3) Pôle : Parcours et coordination ville-hôpital

Le pôle parcours et coordination ville-hôpital favorise l'articulation des parcours sanitaires et médico-sociaux. Il travaille avec ses partenaires à la compréhension des enjeux et des besoins de santé des territoires et initie ou accompagne des projets relatifs à la coordination et aux parcours de santé, de soins et de vie.

a. Mise en place du site pilote SAS

La mise en place du site pilote Yvelinois s'effectuera en lien avec l'ARS et la DGOS autour des volets suivants :

- Lancement opérationnel des pilotes : organisation territoriale, organisation interne du SAS (en lien avec le CHV et l'ARPD), gouvernance et statuts juridiques, outils techniques, financement, communication et conduite du changement ;
- Participation aux premiers retours d'expérience : ateliers et groupes de travail.

b. Préfiguration de la Maison Commune Ville-Hôpital (MCVH)

La préfiguration de la Maison Commune Ville Hôpital (MCVH) portera sur les volets suivants :

- Définition et mise en place du cadre juridique définissant la participation des professionnels de santé libéraux et hospitaliers dans la MCVH ;
- Création physique de la MCVH (locaux, matériels...) et définition de son dimensionnement optimal pour assurer son fonctionnement en routine ;
- Identification et recrutement des professionnels de santé pour assurer la réponse aux demandes des patients dans les plages horaires d'ouverture ;
- Elaboration des protocoles et procédures ;
- Définition des outils ;
- Création d'un répertoire des ressources ;

- Communication vis-à-vis des professionnels du territoire pour les informer de l'existence du dispositif et/ou solliciter leur participation ;
- Mise en place d'un partenariat avec l'Université de Versailles Saint Quentin pour organiser le travail des stagiaires dans la MCVH.

c. Collaboration au projet d'Hôpital virtuel

Le projet d'hôpital virtuel qui devrait voir le jour en 2024 a pour ambition de favoriser la coordination entre la ville et l'hôpital et de dispenser une formation initiale et continue aux moyens d'outils numériques innovants favorisant l'attractivité du territoire. Il est organisé autour de 4 axes : une plateforme de formation et de recherche, une plateforme de télémedecine/eSanté, une plateforme living lab et un plateau d'accueil des patients. Les travaux partenariaux pourront porter sur :

- La contribution au projet scientifique : participation aux comités techniques du projet ; participation à la rédaction des protocoles, des dispositifs organisationnels et des maquettes d'enseignement ; participation au déploiement des outils numériques et à leur interopérabilité avec la médecine de ville.
- L'information et la mobilisation des professionnels de santé libéraux : communication auprès des professionnels par différents canaux (réseaux sociaux, sites Internet, lettres d'informations, groupes de travail CPTS...) ; organisation et participation à des groupes de travail permettant de recenser leurs besoins et de coconstruire l'hôpital virtuel ; création du lien entre la ville et l'hôpital et en favorisant la coordination.

(4) Pôle : Santé publique

Le pôle santé publique travaille en étroite collaboration avec l'ARS sur la mise en œuvre d'organisations et/ ou de missions relatives à la sécurité sanitaire et à la prévention et à la promotion de la santé dans l'objectif de favoriser un égal accès aux soins pour tous.

a. Participation à la veille et à la sécurité sanitaire

La participation à la veille et à la sécurité sanitaire portera sur :

- La poursuite des actions conduites dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 : CTAI, cellule départementale opérationnelle vaccination Covid-19, formations et informations des professionnels, coordination ville-hôpital...
- L'information et la coordination des professionnels de santé libéraux et la coordination ville-hôpital dans le cadre de plans ambulatoires gestion des crises sanitaires : épidémie saisonnière, canicule, agents infectieux...

b. Etayage aux actions de prévention et de promotion de la santé

L'étayage aux actions de prévention de promotion de la santé portera sur :

- La mise en place d'un protocole patients diabétiques : création d'un partenariat afin de faciliter le parcours de soin du patient diabétique en facilitant la fluidité de l'information pour la mise en application d'un protocole validé (CPP) avec en appui la mise en place d'une plateforme de téléconsultation en cas de nécessité : proposition d'intégrer l'action dans les projets de santé des CPTS ; relai d'information avec Terr-eSanté ;

intégration du protocole dans le cadre des téléconsultations ; intégration du numéro unique pharmaciens dans le GIP NUR ;

- Le développement du sport sur ordonnance auprès des patients chroniques : proposition d'intégrer l'action dans les projets de santé des CPTS ; relai d'information sur les ateliers « sport santé »
- L'appui des CPTS dans l'organisation de campagne de prévention et de dépistage : cancer, diabète, ...
- La contribution à la mise en œuvre d'actions des CLS et des PTSM en lien avec les CPTS.

6. ANNEXES

6.1. SYNTHÈSE DES RÉUNIONS

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des réunions conduites au cours de l'année 2020.

FONCTIONNEMENT APTA 78			
Gouvernance	Réunion Bureau	16 janvier	Physique
		12 mars	Physique
		16 avril	Visioconférence
		4 mai	Visioconférence
		28 mai	Physique
	CPOM	8 octobre	Physique
		29 octobre	Visioconférence
		12 novembre	Visioconférence
	Réunion inter-APTA	24 mars	Visioconférence
	Assemblée Générale	17 avril	Visioconférence
24 avril		Téléphonique	
Communication	Plaquettes	13 mars	Physique
		23 juin	Physique
	Site Internet	3 décembre	Visioconférence
		20 février	Physique
		16 avril	Physique
Assises du Numérique	6 mars	Physique	
Salon e.Tonomy	29 septembre	Physique	
Outils	Formation à la cartographie	30 septembre	Physique
	Formation bouquet eParcours	16 et 17 juillet	Physique
	Webinaire Ohme	7 novembre	Visioconférence
Partenaires	Présentation REPY	3 décembre	Visioconférence
	Présentation Fondation Lépine	27 février	Physique
	Présentation CPP	23 janvier	Physique
	Présentation Mairie Chambourcy	27 juillet	Physique
	Présentation ALDS	15 octobre	Physique
	Présentation Vivalto	10 janvier	Physique
	Présentation ODYSSEE	13 janvier	Physique
	Séjour santé	12 février	Physique
	Présentation Ordre des kinésithérapeutes	12 juin	Visioconférence
	PAT/DAC	12 novembre	Physique
	Visite MSPU Montigny	6 novembre 10 décembre	Visioconférence
	Présentation EHPAD Les Jardins d'Iroise	16 décembre	Physique
	22 décembre	Visioconférence	

E.PARCOURS NORD			
Gouvernance	Comité de pilotage	30 janvier 19 novembre	Physique Visioconférence
	Cabinet conseil GIP Sesan	29 juin	Visioconférence
	Comité organisation séminaire	24 janvier 26 février	Physique Physique
	AG GCS Sesan	5 novembre	Visioconférence
Points d'étapes	ARS siège	6 janvier 3 février 28 septembre 10 septembre	Téléphonique Téléphonique Téléphonique Téléphonique
	DD ARS	3 janvier 16 septembre 2 novembre 25 novembre 16 décembre	Téléphonique Téléphonique Visioconférence Visioconférence Visioconférence
	GCS Sesan	3 septembre 28 octobre	Téléphonique Visioconférence
	MAIA YNE	22 octobre 13 novembre	Physique Visioconférence
	MAIA YNOSA	13 novembre	Visioconférence
	DAC	Club utilisateur DAC	13 mars
Domycile	Présentation	31 janvier	Physique
Interopérabilité	Déploiement Vivalto	12 février	Physique
Présentation outil	Avenir APEI	3 janvier 6 mars 17 mars	Physique Physique Visioconférence
	EHPAD Montesson	18 février	Physique
Tables tactiques MAIA	MAIA YNOSA	2 juillet	Visioconférence
	MAIA Grand Versailles	26 juin	Visioconférence
	MAIA YNE	17 décembre	Visioconférence
Groupes de travail	Troubles neurocognitifs	15 janvier	Physique
	Usage Terr-eSanté	28 février	Physique
	SSIAD	1 ^{er} décembre 4 décembre 15 décembre	Visioconférence
E.Parcours Sud	Comité de pilotage	6 février 24 avril 12 juin 11 septembre	Physique Visioconférence Visioconférence Physique
	Comité technique	22 septembre	Physique
	Rencontres chefs de projets Nord/Sud	14 janvier 9 novembre	Physique Visioconférence
Chefs de projets régionaux	Retour d'expérience	30 janvier	Physique
CPTS			
Coordination	Comité régional de suivi	24 janvier	Physique
	Point Gyn	17 novembre	Téléphonique
	AstraZeneca	18 novembre	Téléphonique
Outils	Réunion information sur les systèmes d'informations DD ARS 78/ Sesan/ CPTS	23 janvier	Physique

	Présentation Pandalab	4 février	Physique	
	Présentation lemédecin.fr	28 février	Téléphonique	
	Présentation DocNco	19 mars	Visioconférence	
	Recensement besoins Doctolib	16 juillet	Visioconférence	
	Présentation Jamespot	1 ^{er} octobre 29 octobre	Visioconférence	
	Présentation Medaviz	20 octobre	Visioconférence	
	Présentation Omnidoc/ Idomed	23 octobre	Visioconférence	
	Présentation Shareconférence	27 octobre	Visioconférence	
	Site ATOMES	4 novembre	Visioconférence	
CPTS Grand Versailles	Assemblée Générale	8 janvier 9 décembre	Physique Visioconférence	
	Réunions Bureau	21 janvier 5 mai 18 juin 21 juin 3 juillet 26 octobre 5 décembre	Physique Visioconférence Visioconférence Visioconférence Visioconférence Visioconférence	
	Cadrage cabinet conseil	3 mars	Physique	
	Groupes de travail	25 mars 26 mars 31 mars 29 avril (x2) 6 mai (x2) 7 mai 4 décembre	Visioconférence	
	Indicateurs ACI	4 mai 18 novembre 27 novembre 2 décembre 7 décembre 9 décembre	Visioconférence	
	Outils communication	15 juillet	Physique	
	Site Internet ATOMES	2 décembre 17 décembre	Visioconférence	
	Signature ACI	17 décembre	Physique	
	CPTS du Confluent	Assemblée Générale constitutive	5 février	Physique
		Site Internet ATOMES	12 février	Physique
CPTS BDS Ouest	Réunion Clinique Saint Germain	1 ^{er} juillet	Physique	
	Réunions porteurs	12 novembre 10 décembre	Visioconférence Visioconférence	
CPTS SQY	Réunions Bureau	1 ^{er} avril 6 mai 3 juin	Visioconférence Visioconférence Visioconférence	
		7 octobre 4 novembre	Physique Visioconférence	
CPTS BDS Est	Réunions porteurs	6 octobre 22 octobre 19 novembre 17 décembre	Visioconférence Visioconférence Visioconférence Visioconférence	
CPTS Val de Seine	Groupe de travail	3 mars	Physique	

CPTS Nord Est 78	Réunions porteurs	2 juillet 7 juillet 20 juillet 3 septembre 10 septembre	Physique Visioconférence Visioconférence Visioconférence Visioconférence	
	Assemblée Générale constitutive	15 septembre	Physique	
	Réunion Bureau	20 octobre	Physique	
CRISE SANITAIRE COVID				
Visioconférences	Etat des lieux de l'épidémie	18 mars	Visioconférence	
	Vaccins et stratégie vaccinale	15 décembre	Visioconférence	
Centres ambulatoires	Organisation centres ambulatoires URPS	20 mars 23 mars 25 mars 27 mars 1 ^{er} avril	Visioconférence	
	Comité technique CPAM/ARS	Hebdomadaire mars/avril	Téléphonique	
	Versailles	23 mars 24 mars 25 mars 26 mars 27 mars	Physique	
	Saint-Germain	25 mars	Physique	
	Poissy	25 mars 2 mai 19 mai 3 juin 23 novembre	Physique	
	Houilles	30 mars 18 mai	Physique	
	Rambouillet	17 mars 9 juin	Physique	
	Trappes	19 mai	Physique	
	Mureaux	3 juin	Visioconférence	
	Houdan	25 mai	Physique	
	Equipes mobiles centres	15 mai (x3)	Visioconférence	
	Projet coordination VH vague 1	Réunion outil DocNco	7 avril 12 avril 7 mai 11 juin 20 novembre	Visioconférence
		Réunion partenaires	6 avril 7 avril 8 avril 10 avril 28 avril 29 avril	Visioconférence
Réunion ARS		13 avril 19 avril	Visioconférence	
CTAI	Préparation déconfinement	30 avril 2 mai 4 mai 5 mai 7 mai	Téléphonique Visioconférence Visioconférence Physique Physique	
	Déménagement	9 mai 10 mai	Physique	

		2 octobre	
	Comité technique	18 mai 4 juin 22 juillet 18 août 1 septembre 11 septembre 13 octobre 25 novembre	Visioconférence Téléphonique Téléphonique Téléphonique Téléphonique Téléphonique Physique Physique
	Comité de pilotage	28 mai 22 septembre	Physique Physique
	Conférence de presse	12 mai 28 mai	Physique
	Visites officielles	26 mai 27 mai	Physique
	Visite cellule Melun	6 mai	Physique
	Etape déploiement Sesan	16 juillet	Visioconférence
	Formation outil	Mai (x3)	Physique
	Déploiement Vivalto	10 avril	Visioconférence
e.covid	Coordination plateforme ODYSSEE	30 octobre	Visioconférence
	Point déploiement ARS siège	5 novembre 10 novembre 17 novembre 20 novembre 24 novembre 8 décembre 22 décembre	Visioconférence
Covidom	Organisation recherche MT	28 avril	Visioconférence
Téléconsultations	Réunion projet	27 mars 31 mars 8 avril	Visioconférence
Recensement Besoins EMS	Visites EHPAD	14 au 30 avril	Physique
	Visite établissements pour personnes handicapées	14 au 30 avril	Physique
	Déconfinement	20 mai 22 mai 25 mai 27 mai	Visioconférence
Formations	Pédiatrie	26 mai 28 mai	Visioconférence
	RT-PCR	24 septembre 1 ^{er} octobre	Physique
	PCR Sartrouville	3 juin	Physique
	PCR Rambouillet	12 juin	Physique
Dépistage	Sérologie TROD Saint- Germain-en-Laye	30 juin 1 ^{er} juillet 2 juillet	Physique
	Organisation dépistage Houilles	21 août	Physique
	Organisation dépistage Saint-Germain-en-Laye	21 avril 28 avril	Visioconférence
Projet coordination Ville-Hôpital vague 2	Réunion centres Covid	22 octobre	Visioconférence
	Réunion VH	27 octobre	Visioconférence
	Réunion partenaires	29 octobre	Visioconférence
	Réunion outils	5 novembre	Visioconférence

	Réunion protocole	1 ^{er} novembre 10 novembre	Visioconférence
Conseil Local Santé	Mureaux	24 septembre 8 octobre	Visioconférence
	Saint-Germain	28 septembre 19 novembre	Physique Visioconférence
PROJETS			
SAS/Article 51	Réponse AAP SAS	4 septembre 11 septembre 16 septembre 17 septembre 21 septembre	Physique
	Réunion ARS	13 octobre	Visioconférence
	Réunion MCVH CD	10 juin 3 juillet 21 juillet 6 octobre 21 octobre 26 octobre 18 décembre	Visioconférence
	Réunion SAMU/ CHV/ APTA 78	12 novembre 18 novembre 19 novembre 26 novembre 1 ^{er} décembre 9 décembre 10 décembre 17 décembre	Physique Physique Physique Physique Physique Physique Visioconférence Visioconférence
	Séminaire d'embarquement	9 décembre	Visioconférence
	COFIL SAS régional	8 décembre	Visioconférence
	Visite école ARM	9 décembre	Physique
	Réunion préparatoire	11 juin	Visioconférence
	Présentation aux CPTS	7 juillet	Physique
	Réunion protocole	9 juillet	Visioconférence
Réunion ALDS	14 octobre	Visioconférence	
Domycile 3.0	Réponse AAP	7 septembre 22 septembre 29 septembre	Visioconférence
GIP NUR	Réunion Focus Group	24 septembre	Visioconférence
	Réunion URPS	30 septembre 26 novembre	Visioconférence Visioconférence
	Réunion lancement déploiement	17 décembre	Visioconférence
Sport santé	Présentation dispositif	26 juin	Visioconférence
	Rencontre comité olympique	9 juillet	Visioconférence
Hôpital Virtuel	Présentation du projet	15 décembre	Visioconférence
Suivi activité – Année 2020			

6.2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration élu le 3 décembre 2020 est composé de 4 catégories de membres.

6.2.1.LES MEMBRES INVITES

- L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France / Délégation Départementale des Yvelines, représentée par Madame Marion CINALLI, directrice.
- Le Conseil Départemental des Yvelines représenté par Madame Marie-Hélène AUBERT, Vice-Présidente.

6.2.2.LES MEMBRES DE DROIT

- 5 membres fondateurs :
 - Docteur Laurent de BASTARD, médecin généraliste et urgentiste à Versailles
 - Docteur François BONNAUD, médecin généraliste à Maule
 - Docteur Dominique DESCOUT, médecin généraliste à Meulan-en-Yvelines
 - Docteur Gilbert LEBLANC, médecin radiologue à Le Port-Marly
 - Docteur Frédéric PRUDHOMME, médecin gastro-entérologue à Le Chesnay
- 1 représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins des Yvelines :
 - Docteur Dominique GIGNAC, médecin ORL à Sartrouville et Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre des Médecins des Yvelines
- 1 représentant des DAC :
 - Les Dispositifs d'Appui à la Coordination n'étant pas encore validés, le poste n'est pas pourvu pour le moment.

6.2.3.LES MEMBRES NOMMES

- Médecins représentants de la profession nommés par l'URPS Médecins libéraux d'Ile-de-France, le Conseil de l'Ordre des Médecins des Yvelines et l'Union des Syndicats Médicaux des Yvelines (collège 1) : 6 postes
 - Docteur Philippe BARTHEZ, médecin généraliste à Saint-Germain-en-Laye
 - Docteur Laurence BERTRANDON, médecin généraliste à Guyancourt
 - Docteur Philippe DOMPEYRE, médecin généraliste à Poissy
 - Docteur Xavier GAYRAUD, médecin généraliste à Versailles
 - Docteur Béatrice RIME, médecin gynécologue à Rambouillet
 - Docteur Naceur SHIMI, médecin anesthésiste à Le Port-Marly

6.2.4.LES MEMBRES ELUS

- Médecins utilisateurs (collège 2) : 4 postes
 - Anna Maria DI GIUSEPPE, interne en médecine générale à l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines et médecin remplaçante à Maule
 - Docteur Marc HARBOUN, médecin gériatre à l'Hôpital La Porte Verte
 - Docteur Lorenzo MACIEIRA, médecin généraliste à La Celle-Saint-Cloud
 - Docteur Benjamin MINZ, médecin généraliste à Sartrouville

- **Autres professionnels de santé libéraux (collège 3) : 4 postes**
 - Madame Cindy BLOMBOU GOUTH, infirmière libérale à Versailles
 - Monsieur Olivier GROUSSET, infirmier libéral à Bois-d'Arcy
 - Monsieur Thierry GUILLOT, masseur-kinésithérapeute à Montigny-le-Bretonneux
 - Docteur Hélène REQUI, pharmacienne d'officine ex-titulaire à Maule

- **Acteurs territoriaux du soin (collège 4) : 3 postes**
 - Centre Hospitalier de Versailles représenté par Monsieur Pascal BELLON, directeur général
 - Groupement Hospitalier de Territoire des Yvelines Nord représenté par Madame Valérie GAILLARD, directrice adjointe chargée des relations ville/hôpital
 - Hôpital privé de Parly II représenté par Monsieur Denis CHANDESRIS, directeur général

- **Acteurs territoriaux médico-social et coordination (collège 5) : 3 postes**
 - La Coordination Gériatrie Intercommunale du Territoire Est Yvelines (COGITEY) représenté par le Docteur Adèle DE MALHERBE, directrice du pôle médico-social
 - Le GCS Rysc Epsilon Pallium Yvelines sud (GCS REPY) représenté par le Docteur Renaud NADJAH, Administrateur
 - Le Groupement Réseaux Yvelines Nord (GRYN) représenté par le Docteur Philippe GOURGON, Président

- **Elu représentant des collectivités (collège 6) : 1 poste**
 - Mairie de Chanteloup-les-Vignes représentée par le Docteur Catherine ARENOU, maire

- **Elu représentant des usagers (collège 6) : 1 poste**
 - Pas de candidature reçue

6.3. ACCOMPAGNEMENT DES CPTS

Etapes	Actions	Finalités	Accompagnement
Initiative	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des enjeux d'une CPTS - Constitution d'un noyau de professionnels porteurs du projet - Définition du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration d'intention auprès de la DD ARS 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs d'une CPTS - Contribution à la constitution d'un noyau porteur - Contribution à la définition du territoire en lien avec les porteurs
Information/ Mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des professionnels du territoire (lettre d'informations, groupe WhatsApp, site Internet, réseaux sociaux...) - Assemblée Générale Constitutive et/ou réunion d'informations pour présenter la démarche auprès des professionnels du territoire (présentation du territoire, présentation des objectifs d'une CPTS, présentation des premiers axes de réflexion, élection du Bureau (le cas échéant), vote des statuts et du règlement intérieur (le cas échéant)) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de l'Association en Préfecture - Ouverture du compte en banque (si Association <i>ad hoc</i> pour la CPTS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'exemples de lettre d'informations - Gestion de la liste d'adhérents - Mise en ligne d'un questionnaire pour recenser les besoins/ attentes des professionnels - Liens avec les élus pour avoir accès à des salles de réunion - Création et animation des différents outils de communication (site Internet, réseaux sociaux...) - Proposition de statuts et règlement intérieur adaptables - Co-animation de la réunion d'informations/ de l'Assemblée Générale - Déclaration de l'Association en Préfecture - Rédaction des comptes-rendus de réunion de Bureau
Préfiguration	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de la lettre d'intention ingénierie de projet à adresser à la DD 78 (porteur juridique, territoire, diagnostic territorial de santé (succinct), acteurs du projet, axes pressentis, budget pour l'ingénierie de projet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention avec l'ARS pour l'ingénierie de projet (30 000 euros maximum) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la rédaction de la lettre d'intention sur la base des projets des professionnels (diagnostic, cartographie, devis...) - Demande de devis auprès des prestataires et comparaison (accompagnement cabinet de conseil, logo,...)

Formalisation du projet de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les acteurs du territoire pour définir les actions du projet de santé (groupes de travail, questionnaires, entretiens...) - Rédaction du projet de santé (diagnostic territorial de santé (approfondi), présentation de la CPTS, axes et actions du projet (fiches actions détaillées avec porteurs et ressources...), outils, budget prévisionnel de la CPTS (selon la taille de la CPTS, part fixes et variables), calendrier prévisionnel, gouvernance de l'association (statuts/ RI/ organisation...)) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et rédaction du projet de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Interface entre le Bureau de l'Association et le cabinet de conseil/ les prestataires - Envoi des invitations aux différentes réunions - Organisation et participation des travaux de groupe - Relecture et coécriture du projet - Partage des actions inter-CPTS - Benchmark et mise en lien avec les prestataires informatiques pour qu'ils présentent leurs différentes solutions numériques - Aide à la mobilisation des acteurs du territoire - Poursuite de la communication autour du projet
Restitution du projet de santé et contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de restitution auprès de l'ARS et de la CPAM (méthodologie concrète de mise en œuvre des actions, indicateurs de suivi, acteurs adhérents aux projets) - Réunion pour fixer les indicateurs et le rétroplanning de mise en œuvre des actions 	<p>=> Délai de deux mois : notification par la DD 78 de non opposition / opposition au projet de santé en lien avec l'Assurance Maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat ACI (ARS/ CPAM / CPTS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation du support de restitution - Contribution à la définition des indicateurs, du rétroplanning et à la formalisation du dossier ACI
Mise en œuvre du projet de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de l'équipe - Locaux - Outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions du projet de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des offres d'emploi pour recruter l'équipe de coordination de la CPTS - Contribution au déploiement de certaines actions (notamment inter-CPTS) et au choix des outils